

Offre d'emploi

Appel à candidature – Participation à une étude linguistique au CNRS

OFERTA DLA WASZYCH PRZYJACIOL FRANCUZOW... PRZEKAZCIE DALEJ!

Dans le cadre du projet Connaissances initiales dans l'acquisition d'une nouvelle langue par des adultes financé par le Centre National de la recherche Scientifique et par l'Université Paris 8 nous cherchons 20 personnes (entre 18 et 28 ans) qui ont comme langue maternelle le français et qui voudraient participer à une étude rémunérée sur l'acquisition d'une langue étrangère.

Le projet durera 2 semaines et se déroulera à Paris :

- 1ère période d'étude: du 04.06 au 15.06
- 2ème période d'étude : du 18.06 au 29.06
- 3ème période d'étude : 25.06 au 06.07.

Les personnes recrutées doivent être disponibles dans la période d'étude chaque jour de lundi à vendredi (10 jours en total), de 9h30 à 13h.

La rémunération après 30 heures de cours correspond à un forfait global de 250 euros (1).

Les candidats recherchés doivent :

- être étudiants en licence/en master dans une filière autre que Sciences du langage, Langues ou Psychologie
- avoir comme langue maternelle le français (malheureusement, les candidats ayant deux ou plusieurs langues maternelles seront exclus du projet)
- avoir étudié de préférence l'anglais comme LV1 à l'école et l'espagnol, l'italien ou le portugais comme LV2 (sans avoir fait du latin).

L'étude se déroulera à Paris au laboratoire CNRS « Structures formelles du langage » (UMR 7023), à l'adresse suivante :

Offre d'emploi. Participation rémunérée à une étude linguistique

Mercredi, 08 Février 2012 19:15 - Mis à jour le Mercredi, 08 Février 2012 19:43

CNRS

59, rue Pouchet

75017 Paris (métro Guy Môquet)

Pour en savoir plus ou pour déposer votre candidature, veuillez contacter la coordinatrice de recrutement, Mlle Paulina Kurzepa en lui écrivant à l'adresse suivante :
villa-input@hotmail.com

Merci de préciser la période d'étude, votre nom, votre statut actuel (année universitaire, filière), votre adresse électronique et votre numéro de téléphone.

(1) La somme totale de 250 euros ne sera versée qu'à la fin de la période de l'expérience et seulement si la personne engagée a participé à toutes les séances.